



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2019

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 15 Mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, M. Dominique ROULLET, M. Michel BOUGAULT, Mme Carol LE STRAT, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Gérard SADOIS, Mme Jane-Marie CANDÉ, M. Éric HERVOUET, Maires-Adjointes, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Magali MARTIN, M. Jean-Charles PAILLARD, M. Patrick SOIDET, Mme Agnès NADOT, M. Sébastien JACQUET, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Alex COSTANZO, M. Jean-Pierre TISLER, Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Didier CHAMPION, Mme Marie Des Neiges CHEZE, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maire-Adjoint et Conseillers Municipaux ayant donné procurations, Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à Mme Carol LE STRAT, M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. Michel BOUGAULT, M. Daniel GUIET a donné procuration à M. André LAIGNEL, Mme Lucie BARBIER a donné procuration à Mme Jane-Marie CANDE, M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Dominique ROULLET, M. Régis BONNIN a donné procuration à Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE,

Absents : Mme Hada BOUZID-GHEZIEL, Mme Sophie KRUPA, Mme Brigitte BOYELDIEU, M. Pierre BOGGIO

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à Mme Carol LE STRAT
M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,
M. Daniel GUIET a donné procuration à M. André LAIGNEL,
Mme Lucie BARBIER a donné procuration à Mme Jane-Marie CANDE,
M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Dominique ROULLET,
M. Régis BONNIN a donné procuration à Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE,

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Vote des taux des taxes locales 2019

Le Conseil Municipal a procédé à la fixation des taux d'imposition des 4 taxes locales dans le cadre des prévisions budgétaires 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir en 2019, les taux votés en 2018, soit :

Taxes locales	Taux 2018	Taux 2019 proposés
Taxe d'habitation	10,74 %	10,74 %
Taxe sur le foncier bâti	12,77 %	12,77 %
Taxe sur le foncier non bâti	27,68 %	27,68 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	12,12 %	12,12 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition selon le schéma présenté.

Dossier 2 – Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 1 sur le budget principal de la Ville 2019

M le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter une DMB n° 1 procédant à divers ajustements en investissement et fonctionnement du budget 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la DMB n° 1 du budget Principal 2019 ci-dessous :

Section d'investissement

Dépenses

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
21568-113-120	Remplacement Poteau Incendie et divers extincteurs	12 000,00 €
2313-414-121-4102	Travaux Patinoire	185 000,00 €
2031-020-010	Réajustement de crédits	3 000,00 €
2135-020-001	Réajustement de crédits	4 400,00 €
TOTAL DEPENSES		204 400,00 €

Recettes

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
1322-824-130-060	Subvention Région - Le Relais	116 200,00 €
1341-322-131-3202	Subvention DETR - Parc de Sculptures	88 200,00 €
TOTAL RECETTE		204 400,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
6574-40-4201	Tennis Club - Subvention exceptionnelle pour le tournoi d'hiver	300,00 €
6574-025-5203	UTL - Complément de subvention année 2019	1 000,00 €
6236-322-3202	Rédition Catalogue Fred Deux pour le musée	8 700,00 €
TOTAL DEPENSES		10 000,00 €

Recettes

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
704-812-8202	Réajustement de crédits	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES		10 000,00 €

Dossier 3 – Remise gracieuse au régisseur du camping

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie du camping municipal pour un montant de 250€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de remise gracieuse.

Dossier 4 – Emprunts de SCALIS - Dispositions diverses

❖ Réaménagement des lignes du prêt SCALIS – Caisse des Dépôts et Consignations

M. le Maire rappelle que la Ville d'Issoudun intervient en qualité de garant pour des prêts de SCALIS engagés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il revient au Conseil Municipal d'autoriser la prise de délibérations de garantie pour le réaménagement des lignes de prêt de SCALIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la prise de délibération de garantie pour le réaménagement SCALIS.

❖ Garantie de la Ville à un emprunt de SCALIS

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour accorder la garantie de la Ville à un emprunt souscrit par SCALIS auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations d'un montant total de 129 056€ pour l'acquisition d'un logement Rue Raymonde Vincent à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter la garantie de la Ville à un emprunt que SCALIS a contracté pour cette opération.

Dossier 5 – Personnel – Tableau des effectifs et dispositions diverses

- ❖ M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu afin de s'adapter à l'évolution des effectifs et aux promotions/avancements de l'année 2019, de transformer les postes suivants à compter du **1^{er} avril 2019** :

Cadres d'emplois	Catégorie	Nombre actuel	Nombre modifié
Filière administrative			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	6	7
Filière culturelle			
Professeur territorial d'enseignement artistique	A	0,27	0,22
Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	2,47	2,82
TOTAL en Equivalent Temps Plein		8,74	10,04

- ❖ Par ailleurs, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents :
 - Afin d'assurer rapidement le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles pour tout congé (maladie, maternité, vacances, formation lourdes, ...) ou travail à temps partiel, conformément aux dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - Pour faire face à un besoin ponctuel ou saisonnier, par exemple à l'Ensemble de Loisirs Sportifs pendant la période estivale ou les vacances scolaires, au Musée Saint Roch pendant une période d'exposition temporaire importante, ..., conformément aux dispositions de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Dossier 6 – ONF - Forêt communale – Programme d'actions pour l'année 2019

M le Maire précise que dans le cadre du programme d'actions 2019 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier communal présenté par l'ONF, il y a lieu d'autoriser un ensemble de travaux sylvicoles liés à l'aménagement forestier pour un montant de 41 010,00 € hors taxes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme d'actions pour l'année 2019.

Dossier 7 – Admission en non-valeurs de titres irrécouvrables sur le budget principal de la Ville d'Issoudun

Sur la demande de M. Le Trésorier Municipal, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en non valeurs d'un ensemble de titres irrécouvrables :

- Ces titres concernent des frais de séjour pour l'Aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 55,90€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette admission en non valeurs des titres irrécouvrables précités.

Dossier 8 – Politique de la Ville – Programme de renouvellement Urbain – opération Colombier

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur Issoudun, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'opération de démolition-reconstruction de la Cité Le Colombier concernant les 30 logements individuels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette opération de démolition – restructuration du Colombier.

Dossier 9 – Complément à la délégation de compétence donnée au Maire pour solliciter les subventions

M. le Maire précise que compte tenu des évolutions juridiques, il convient d'approuver les nouvelles dispositions suivantes concernant la délégation de compétence accordée au Maire par délibérations du 30 mars 2014 et du 11 décembre 2017 conformément aux articles L2122-22, L2122-23 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Il convient d'annuler la délégation portée au point 23 permettant au Maire de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.
- Toute nouvelle demande de subvention fera l'objet d'une délibération municipale et comportera une demande d'approbation du plan de financement venant à l'appui de la demande de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces nouvelles dispositions.

Dossier 10 – Approbation du Plan de financement du projet de modernisation de la patinoire – Dossier DETR

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement venant en appui de la demande de subvention DETR effectuée auprès de l'Etat le 8 janvier 2019.

Travaux de modernisation de la patinoire

Coût des travaux € HT	1 574 222 €
Subventions globales sollicitées :	
Département de l'Indre (15%)	230 000 €
Région (CRST) (22 %)	342 000 €
DETR 2019 (40 %)	630 000 €
Autofinancement (23 %)	372 222€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement.

Dossier 11 – Approbation du Plan de financement du poste de médiateur de la piscine– Dossier FIPDR

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement venant en appui de la demande de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) effectuée auprès de l'Etat le 14 Mars 2019.

Poste de Médiateur de la piscine

Coût € HT	4 390,70 €
Subvention globale sollicitée :	
FIPDR (50%)	2 195,35€
Autofinancement (50 %)	2 195,35€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement.

Dossier 12 – Renouvellement d'une convention de rejet au réseau d'Eaux Pluviales ZODIAC Seats France - SAFRAN

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avait été établie entre la Commune d'Issoudun et ZODIAC Seats France (désormais SAFRAN) concernant une autorisation de rejet au réseau d'eaux pluviales de la Commune. Cette convention arrive à échéance le 04/07/2019.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de celle-ci, sachant qu'il n'y a pas de modification par rapport à la précédente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la convention de rejet au réseau d'Eaux Pluviales de Safran avec la Ville d'Issoudun et autorise le Maire à la signer.

Dossier 13 – Marchés Publics - dispositions diverses

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer un avenant n°1 au marché d'exploitation chauffage et ECS avec gros entretien ayant vocation :

- À intégrer les locaux associatifs fraîchement rénovés, sis rue du Bât le Tan, au marché en prévoyant la création d'un P2 chaudières neuves et d'un P3 en janvier 2020,
- De retirer de l'actuel marché les anciens locaux du PPCI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un avenant n°1 au marché d'exploitation chauffage et ECS avec gros entretien.

Dossier 14 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération Façades – versement d'aides à divers bénéficiaires – extension du périmètre de l'opération Façades

❖ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du programme « Habiter mieux », la Ville d'Issoudun s'est engagée à majorer l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) octroyée par l'Etat pour les dossiers de travaux de rénovation thermique.

Les personnes qui réunissent les conditions pour obtenir cette prime, peuvent recevoir de la Commune une somme de 500€, venant en complément de l'ASE de l'Etat et de la subvention ANAH.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette prime de 500€ à :

- M. Olivier JALMAR demeurant à Issoudun, 35 Route de Tourailles.
- Mme Brigitte ROBIN demeurant à Issoudun, 14 rue des Capucins.
- Mme Zora BOUZID demeurant à Issoudun, 9 Place du Sacré-Cœur.
- M. Saïd MALEK demeurant à Issoudun, 80 rue des Capucins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder le versement de cette prime de 500€ aux propriétaires précités et autorise M. Le Maire à signer tous documents permettant le versement.

❖ Demande de subvention étude pré-opérationnelle OPAH-RU et ANAH

M. le Maire précise que dans le cadre de l'opération Cœur de ville et de la phase de renouvellement urbain, une étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU doit être engagée.

Ainsi, il convient au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à solliciter une subvention pour cette étude estimée à 29 000€ HT.

Une subvention ANAH est possible à hauteur de 50% soit 14 500€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette demande de subvention.

Dossier 15 – Adhésion au GIP RECIA pour la mise en œuvre du RGPD

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville au groupement d'intérêt public (GIP) RECIA (Région Centre Interactive).

Le Groupement d'Intérêt Public RECIA associe l'Etat, la Région, les Départements du Cher, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir, les Universités d'Orléans et de Tours, l'INSA Val de Loire, une centaine de communes et d'EPCI et différentes structures qui portent des missions de service public.

Toutes ces entités se regroupent pour mener ensemble des actions, mutualiser des moyens, agir dans la meilleure coordination, dans le domaine du numérique.

Au vu des obligations en matière de RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel), notamment l'obligation de désigner un délégué à la protection des données, il est proposé d'autoriser l'adhésion de la Ville au GIP afin de bénéficier de la prestation d'un poste de délégué à la protection des données et constituer in fine un registre des traitements et un code de conduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer au GIP.

Dossier 16 – Musée de l'Hospice Saint-Roch – commandes et acquisition d'œuvres pour le futur parc de sculptures

Dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du Musée et plus particulièrement pour doter le futur parc de sculptures, M Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un ensemble de dispositions:

I – Commandes

Il est proposé au Conseil Municipal plusieurs commandes d'œuvres pour le futur parc de sculptures.

1. Antoni CLAVE (1913 Barcelone – 2005 Saint-Tropez)

Relief en négatif

1986

Bronze

2. Nicolas DARROT (1972 LE HAVRE)

Fontaine

2019

Métal, Peinture

3. Martin SZEKELY (1956 Paris)

Table Issoudun

Table d'extérieur

Bois massif et acier galvanisé

4. Nicolas HERUBEL

39,5 (avec mesure défensive pour tenir à distance la nostalgie)

2019

Métal, cordage, aluminium, fonte patinée

II – Dons

Il est proposé au Conseil Municipal plusieurs dons d'œuvres pour le futur parc de sculptures.

1. Odile MIR (1926)

Mon ombre fout le camp

1974

Métal, cuir patine bleue

2. Odile MIR (1926)

Enigme 1

1969

Métal soudé, 3 éléments

3. Anton PRINNER (1902 Budapest - 1983 Paris)

Femme allongée

Plâtre

Don de Mme Monique TANAZACQ

4. Thierry-Loïc BOUSSARD (1950 Vannes – 2012 Morthomiers)

Ensemble de 14 peintures sur papier

1984 à 2010

Don de Mme Nicole BOUSSARD, fonds d'atelier

5. Abdallah BENANTEUR (1931 Mostaganem Algérie – 2017 Paris)

Marguerite Yourcenar, le dernier amour Genghi

1988

Livre en feuilles, 38 X 28,5 cm

Texte typographié, illustré de gravures et empreintes

Coffret original dessiné par l'artiste

Don de Claude LEMAND

III – Restaurations

Il est proposé au Conseil Municipal plusieurs restaurations d'œuvres du Musée.

1. Roberto MATTA (1911 – 2002)

Psychologie de l'air

1996

Huile sur papier marouflé sur toile

H : 1 m 53 x 3 m 45

Achat avec la participation du Fram, 1998

2. Pierre ALECHINSKY (1927)

Sans titre

1969

Encre, vernis acrylique sur papier marouflé sur toile

153 x 153 cm

Dédicace au revers : *A son ami Wou-Ki*

Don de Maître Pierre-Bruno Genon-Catalot, Paris, 2018.

3. Kumi SUGAI (1919 – 1996)

Sans titre

1956

Huile sur toile

13 x 21 cm

4. Anton PRINNER (1902 Budapest –1983 Paris)

Le Mat ou Fou

1952

Bois, teck

2m90 H (base : 85 x 100)

5. Anton PRINNER (1902 Budapest –1983 Paris)

L'Homme

1954-56

Bois

3m60 H (base : 110 x 100)

6. Anton PRINNER (1902 Budapest –1983 Paris)

Totem

1946

Bois

2m19 H x 35 cm (base)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cet ensemble de commandes, accepte les dons d'œuvres et approuve les restaurations précitées.

Dossier 17 – Rond-Point de la Légion d’Honneur – Route de Bourges.

A la demande du Comité d’Issoudun de la Société des membres de la Légion d’Honneur par le biais de son Président, M le Maire propose au Conseil Municipal de donner un nom au giratoire de la Route de Bourges à Issoudun.

Il est proposé de dénommer ce giratoire « **Rond-Point de la Légion d’Honneur** ».

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve cette dénomination.

Dossier 18 – Soutien à la résolution du 101 ème congrès de l’AMF

M. le Maire propose à l’assemblée de soutenir la résolution adoptée lors du dernier congrès de l’Association des Maires de France (AMF) qui a pour but de « servir le citoyen et agir pour la République ».

Mme Renault -Sabloniere regrette que cette résolution n’engage pas de nouvelles négociations plus positives pour les libertés communales. Il conviendrait ainsi de prendre en compte des avancées comme la politique de la Ville, la Loi Denormandie, les territoires d’industrie ou le projet de nouvelle Agence nationale de la Cohésion des Territoires.

M le Maire lui répond que la résolution de l’AMF privilégie la défense des libertés communales et les sujets touchant aux finances locales. Que par cette résolution, des points sont soulevés et nécessitent des discussions, cela permet ainsi d’ouvrir de nouveaux champs de négociations.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve le soutien à la résolution du 101 ème congrès de l’AMF.

Dossier 19 – Vente de l’ancien commissariat de police à Issoudun : dispositions diverses

M. le Maire expose au Conseil Municipal, que l’OPAC de l’Indre a récemment fait part à la Ville de son intérêt pour une acquisition de l’ancien commissariat de police situé rue de l’Avenir, afin de restructurer l’immeuble pour y réaliser de nouveaux logements.

Il est proposé de céder cet immeuble à l’OPAC de l’Indre au prix de 180 000€ Hors Taxes et frais à la charge de l’acquéreur.

M. le Maire précise que ce même jour, l’OPAC doit autoriser l’acquisition.

Il rappelle que cet immeuble est une friche administrative laissée par l’Etat en 2002 lors de la fermeture du commissariat de police nationale et le passage de la ville en régime gendarmerie.

Mme Renault-Sabloniere observe que la Loi Denormandie est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 venant compléter le dispositif Pinel déjà en place. L’objectif est d’inciter à la rénovation des logements vétustes de centre-ville par le biais d’une défiscalisation avantageuse et permettre ainsi la remise sur le marché de logements anciens.

M. le Maire considère que tous les leviers fiscaux et juridiques s’inscrivent dans le projet de revitalisation du Cœur de Ville en cours de déploiement.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide de céder l’immeuble précité à l’OPAC de l’Indre au prix indiqué.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d’Issoudun du 28 Mars 2019 établi conformément aux dispositions de l’article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 5 Avril 2019.

Le Maire,

André LAIGNEL

